



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du mardi 15 décembre 2020 à 19h00 à la salle des fêtes**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Patrick RANOCCHI, Didier ELZEARD, Yves BARTHALAÏS, Véronique GENSUL, Thomas BETH, Anne-Marie FABRE, Didier NICARD

Membres excusés : Lucie ANTHOINE pouvoir à Yves BARTHALAÏS, Anouck SARTON pouvoir à Didier ELZEARD, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Céline REGNAULT pouvoir à Anne-Marie FABRE, Noredine FRIH pouvoir à Véronique GENSUL

Secrétaire de séance : Anne-Marie FABRE

ORDRE DU JOUR :

- 70- Plan de financement traversée du village
- 71- Acquisition de terrain -projet microcentrale
- 72- Division de terrains communaux-projet microcentrale
- 73- Convention de collaboration avec la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes
- 74- Tarifs des cases du columbarium du cimetière Saint Irénée et des concessions des cimetières de Saint Irénée et de Saint Marcellin. Règlement intérieur des cimetières
- 75- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27/11/2020 adopté à l'unanimité soit 14 voix.

Arrivée Thomas BETH 19h03.

70- Plan de financement traversée du village

L'élue en charge du dossier explique qu'il faut rapidement déposer le dossier de demande de subvention (DETR dépôt avant le 31/12/2020).

Le géomètre est passé tardivement faire les relevés dans le village et les documents de l'architecte ont été reçus en mairie ce début de semaine.

L'élue explique que la réunion publique n'a pas pu se faire à l'automne dû au confinement mais qu'il faudra qu'elle ait lieu.

Des choses sont à affiner sur ce projet.

Le montant du projet est élevé mais une subvention est acquise du département sur la voirie.

Un élu précise qu'il est important de parler d'aménagement et de sécurité sur ce dossier. Une élue explique qu'il y a des subventions pour la fibre peut-être que la commune peut en bénéficier.

Un élu explique que la réunion publique devra être tenue par l'architecte. Le projet n'est pas arrêté il va évoluer.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

71- Acquisition de terrain -projet microcentrale

Un élu expose que dans le projet de microcentrale sur la commune l'aménagement prévu est constitué d'un ouvrage de prise dans le torrent situé en altitude permettant de dériver une partie de l'eau du torrent pour les besoins des périmètres irrigués et pour le turbinage.

La commune doit acquérir une partie de la parcelle où sera situé l'ouvrage de tête et l'accès à cet ouvrage.

Le propriétaire accepte d'échanger une emprise de 680m² (soit 400 m² de plus que la précédente proposition) de cette parcelle contre des travaux. Il souhaite que la commune ferraille et bétonne les deux passages de ravin en amont de l'ancienne route qui conduit à sa muande.

Le terrain est évalué mais l'échange a lieu sans soulte.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

72- Division de terrains communaux-projet microcentrale

Un élu explique que dans le projet de microcentrale sur la commune l'aménagement prévu est constitué d'un ouvrage de prise dans le torrent situé en altitude permettant de dériver une partie de l'eau du torrent pour les besoins des périmètres irrigués et d'un bâtiment de turbinage.

Monsieur le maire rappelle les statuts du futur GIE, la commune fera un apport en nature d'une parcelle de terrain dont elle est propriétaire. Ces ouvrages deviendront la propriété du GIE.

Une partie de l'ancrage du mur d'ouvrage de tête est située sur la parcelle E 1350 pour une surface d'environ 150 m². Le bâtiment de turbinage est situé sur la parcelle actuelle B 3180 pour une surface d'environ 515 m².

Ces parcelles seront ensuite mises à disposition du GIE. Il est urgent de diviser ces terrains qui rentrent dans la constitution du GIE.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

73- Convention de collaboration avec la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente convention a pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal: création, amélioration et animation d'une bibliothèque.

Elle s'inscrit dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique.

Il est précisé que l'agent en charge de la médiathèque devra faire la formation de base de bibliothécaire proposée par la BDP, à l'automne 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

74- Tarifs des cases du columbarium du cimetière Saint Irénée et des concessions des cimetières de Saint Irénée et de Saint Marcellin. Règlement intérieur des cimetières

Délibération ajournée.

75- Questions diverses

- Le maire donne lecture du courrier d'un professionnel qui souhaite acheter un terrain qui appartient au département. La mairie donne son accord à condition que les autres sujets avec ce professionnel soient réglés.
- Le maire explique qu'il faut nommer les 3 garants pour les coupes affouagères deux élus se proposent et il sera demandé à une personne, précédemment garant, si elle souhaite le rester.
- Le maire explique que le boulanger doit partir. Un jeune couple souhaite racheter le fond de commerce. Il devrait prendre le bail début mai. Et le boulanger actuel restera quelques semaines afin d'effectuer un doublon.
- Le maire propose que lorsqu'il neige la commune embauche une personne afin de déneiger l'accès à la poste, aux kinés, l'école... il faudra mettre une annonce dans le village.
- Le maire explique qu'il faudra écrire au SDIS au sujet des travaux qui seront faits dans le garage techniques et de la partie qu'ils vont récupérer. Le maire précise que le plus urgent est de changer la porte car à l'heure actuelle elle est dangereuse.
- L'association de la chasse a écrit au maire pour parler de la facture d'eau qu'il reçoit. En effet il paye pour tout le rez de jardin du bâtiment (salle des jeunes et salle de la chasse). Il faudra rétablir cela.
- Un élu explique qu'il a reçu le rapport annuel 2019 de l'OTI. Il sera scanné et envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal.
- Un article sur la taxe de séjour sera inséré dans le prochain journal municipal.
- Une élue demande si le compte instagram de la commune a été créé mais ce n'est pas encore fait.
- Un élu souhaite parler de l'Energie. Une commission Energie a eu lieu de 2 décembre et plusieurs sujets ont été abordés.

Tout d'abord le projet d'installation de panneaux photovoltaïques par une entreprise privée sur un terrain privé, Les membres de la Commission ont estimé que ce projet n'était pas actuellement une priorité pour la commune, de plus il nécessite une modification du PLU et a de fortes nuisances visuelles pour la commune de St André d'Embrun. La commission pense que ce n'est pas une urgence. L'élu explique qu'il a été contacté par le propriétaire de la parcelle en question, la commission énergie sera donc réunie avec cette personne afin d'en discuter.

Un élu expose que l'idée serait de faire une étude globale sur les terrains communaux et peut-être privés afin de voir ce qu'il pourrait être fait.

Les travaux concernant la rénovation des bâtiments sont presque achevés, la réception a eu lieu le 14 décembre et les levées des réserves sont prévues pour le 15 janvier prochain. Il manque certains éléments qui valident le bon fonctionnement des équipements. Une réunion de présentation, en présence de l'AMO, pourrait être prévue pour le conseil municipal.

L'élu explique que l'AMO qui a suivi les travaux propose d'accompagner la commune pour aider les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement. Il propose de faire cela 6 mois gratuitement en échange d'un local. Et s'il y a un besoin sur la commune il continuerait au-delà des 6 mois.

La commune endosse la responsabilité de ce projet et qu'il faut maintenant répondre à la personne. La commission était favorable à ce projet. Le conseil donne également un avis favorable. Le local proposé est le studio dans le bâtiment des mathieux qui ne faisait pas partie des logements et qui doit être rénové rapidement.

- Un élu explique qu'au sujet du projet de microcentrale il n'y a pas encore de nouvelles de la CRE mais tout le reste avance. Le jeudi 17 décembre la SCP rencontre le Parc national des Ecrins pour présenter le projet.
- Un élu explique qu'il a entendu dire que les communautés de communes reprendraient la compétence Energie au 1^{er} janvier 2021. Mais les élus communautaires n'en n'ont pas entendu parler.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h46.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

